Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Peintre, veuillez visiter :
bppeintre.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Peintre

# E6 - Expression française et Ouverture sur le monde

**Session 2003** • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **3 h** • Coefficient : **3**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


**1. Les étapes et les usages du clonage** (3 questions) **Page 3**

**2. Les avis sur le clonage reproductif et thérapeutique** (1 question) **Page 4**

**3. Les risques du clonage humain et l'interprétation d'un dessin de presse** (3 questions) **Page 5**

**4. L'eugénisme et ses dangers** (3 questions) **Page 7**

**5. La recherche sur l'embryon et le clonage dans le monde** (2 questions) **Page 9**

**6. Exprimer un point de vue argumenté sur les conséquences de la génétique et du clonage** (1 question) **Page 10**

**7. Accord d'entreprise sur l'aménagement et la réduction du temps de travail** (3 questions) **Page 11**

**8. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**


**Sujet officiel (PDF) :** https://bppeintre.fr/assets/annales/bp-peintre/E5 - Expression française et ouverture sur le monde/2003/BP Peintre - E5 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2003 - 1-Sujet.pdf

## 1. Les étapes et les usages du clonage

Le document 1 retrace le clonage de Dolly et décrit une expérience réalisée en 1998 à partir du noyau d'une cellule humaine. Il présente les usages reproductif et thérapeutique du clonage, ainsi que des applications médicales possibles.

**Question 1.1. Quel a été le premier événement important dans l'histoire du clonage ?**

Le premier événement important présenté est la naissance de Dolly, le 5 juillet 1996, dans un institut de recherche écossais. Elle est le premier mammifère obtenu par duplication d'une cellule prélevée sur un animal adulte. Ce résultat, obtenu sans reproduction sexuée, a relancé la question d'un clonage humain. Le document précise que Dolly est génétiquement identique à sa mère.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 1996, Dolly devient le premier mammifère cloné à partir d'une cellule adulte.

**Question 1.2. En quoi l'expérience menée en 1998 marque-t-elle une nouvelle étape dans le domaine du clonage ?**

En 1998, une firme américaine affirme avoir cloné un être humain à partir du noyau d'une cellule prélevée sur la jambe d'un homme. Cette expérience marque une nouvelle étape, car elle porte sur un embryon humain et non plus seulement sur des animaux. Selon le document, l'embryon aurait été détruit au bout de douze jours afin de démontrer le potentiel médical du clonage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une firme affirme avoir créé un embryon humain par clonage, puis l'avoir détruit après douze jours.

**Question 1.3. Quelles sont les deux utilisations possibles du résultat de cette expérience ? Pour chacune, relevez dans le texte un exemple d'application concrète.**

| Utilisation | Application concrète citée |
|---|---|
| Clonage reproductif | Aider les couples stériles à avoir un enfant. |
| Clonage thérapeutique | Produire des cellules ou des tissus pour traiter des maladies, comme le diabète ou la maladie d'Alzheimer. |

Le clonage reproductif vise la naissance d'un enfant génétiquement identique à l'adulte dont provient la cellule. Le clonage thérapeutique vise plutôt à cultiver des cellules et des tissus utilisables pour soigner des personnes malades. Le document cite aussi la régénération d'organes parmi les applications médicales envisagées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Reproductif : aider les couples stériles à avoir un enfant. Thérapeutique : obtenir des cellules ou tissus pour soigner, par exemple, le diabète.

## 2. Les avis sur le clonage reproductif et thérapeutique

Le document 2 présente les positions de Michelle Plachot et d'Axel Kahn sur les deux usages du clonage. Leurs propos évoquent les bénéfices médicaux espérés et les interrogations éthiques liées à la création d'embryons humains et à la reproduction.

**Question 2. Présentez dans un tableau à double entrée les avis de M. Plachot et d'A. Kahn sur les deux utilisations du clonage identifiées dans le document 1. Pour chaque avis, relevez un argument qui le justifie.**

Plachot soutient la recherche thérapeutique, mais rejette le clonage reproductif. Kahn exprime des réserves sur le premier et critique le second. Leurs arguments sont résumés dans le tableau.

| Intervenant | Clonage thérapeutique | Clonage reproductif |
|---|---|---|
| Michelle Plachot | Favorable aux recherches : les cellules obtenues pourraient servir à des greffes ou à régénérer les organes de personnes malades. Elle estime toutefois nécessaire un débat éthique sur la création puis la destruction d'embryons. | Opposée : un enfant doit résulter du hasard du brassage génétique, et non être la copie programmée d'un individu. |
| Axel Kahn | Réservé : fabriquer des embryons pour en faire de possibles médicaments pose la question de la dignité de l'embryon et risque de le réduire à un instrument scientifique. | Très critique : le clonage menace l'unicité des personnes et permettrait aux parents de décider de caractéristiques essentielles de leur enfant. |

La distinction est importante : Kahn se dit réservé sur le clonage thérapeutique, tandis que Plachot y est favorable sous réserve d'un débat de société.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Plachot est favorable au clonage thérapeutique et opposée au clonage reproductif. Kahn est réservé sur le thérapeutique et très critique envers le reproductif.

## 3. Les risques du clonage humain et l’interprétation d’un dessin de presse

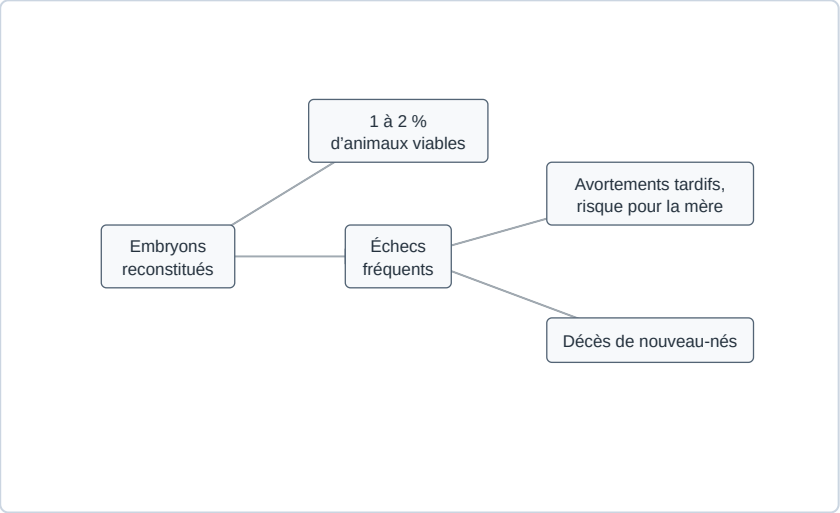
Le document 3A revient sur l’annonce d’un premier clone humain et expose les risques du clonage reproductif à partir des résultats observés chez les animaux. Le document 3B est un dessin de Plantu à interpréter en s’appuyant sur des éléments visibles de l’image.

### Document 3A

**Question 3.1. Quels risques pourrait présenter le clonage humain reproductif selon le biologiste Rudolph Jaenisch ?**

Jaenisch met en garde contre les dangers du clonage reproductif humain. Les résultats obtenus chez les animaux montrent que seuls 1 à 2 % des embryons reconstitués donnent un animal viable. Le texte signale aussi des avortements tardifs, parfois mortels pour la mère, ainsi que le décès de nombreux animaux peu après la naissance. Comme ces risques sont observés chez les mammifères clonés, l’article estime qu’ils pourraient également concerner l’être humain.

**Risques du clonage reproductif évoqués dans le document 3A**




Le texte rapporte ces risques chez les mammifères clonés et estime qu’ils pourraient concerner l’humain.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Échecs fréquents, avortements tardifs pouvant tuer la mère et décès de nouveau-nés.

### Document 3B

**Question 3.2. Que veut montrer Plantu dans ce dessin ? Justifiez votre interprétation en vous appuyant sur au moins deux éléments de l’image.**

Plantu dénonce la mise en spectacle médiatique d’une naissance par clonage. L’annonce « en direct, pour le 20 heures » transforme l’événement en sujet de journal télévisé. La bulle « juste avant la pub ! » évoque une programmation réglée comme celle d’une émission commerciale. Ces deux indices suggèrent que l’annonce scientifique est traitée comme un spectacle destiné aux téléspectateurs, au risque de privilégier le sensationnel plutôt que la prudence.

**Les indices du dessin de Plantu**




**✓ RÉPONSE À RETENIR**

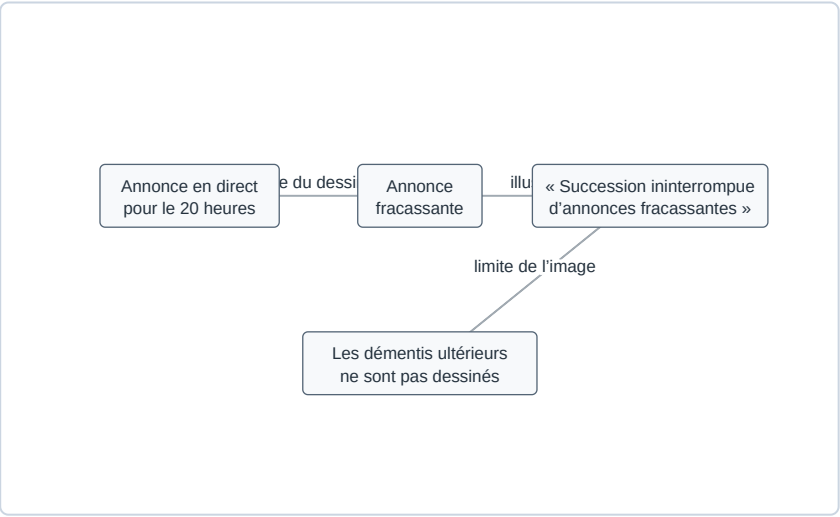
Plantu critique le sensationnalisme médiatique : la naissance d'un clone est présentée comme un spectacle télévisé.

## Documents 3A et 3B

**Question 3.3. Quelle expression du texte 3A est illustrée par l'image 3B ?**

Le dessin montre une annonce de naissance diffusée en direct, avec une bulle évoquant la publicité. Il illustre ainsi le caractère spectaculaire des annonces rapportées dans le document 3A. L'expression complète est « une succession ininterrompue d'annonces fracassantes et régulièrement démenties ». Le dessin rend visible le côté fracassant et médiatisé d'une annonce, mais ne montre pas lui-même les démentis ultérieurs.

**Expression du document 3A illustrée par le dessin 3B**




Le dessin illustre le caractère spectaculaire de l'annonce, sans représenter les démentis.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

« Une succession ininterrompue d'annonces fracassantes et régulièrement démenties. »

## 4. L’eugénisme et ses dangers

Le document 4 est un entretien avec Jacques Testart sur l’eugénisme et les pratiques de procréation médicalement assistée. Il compare les interventions étatiques historiques aux pratiques contemporaines et évoque leurs conséquences biologiques, sociales et politiques.

**Question 4.1. Quel est l’objectif de l’eugénisme ?**

Jacques Testart définit l’eugénisme comme une pratique qui prétend « améliorer l’espèce humaine ». Elle agit sur la reproduction : elle entrave celle des personnes jugées inférieures et favorise celle des personnes considérées comme supérieures. L’objectif repose donc sur une sélection des êtres humains selon des critères de qualité génétique, plutôt que sur la diversité des individus.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Améliorer l’espèce humaine en empêchant la reproduction des individus jugés inférieurs et en favorisant celle des individus jugés supérieurs.

**Question 4.2. Le clonage permet une nouvelle forme d’eugénisme. En quoi cet eugénisme se distingue-t-il de celui pratiqué par certains États au XXe siècle ? Vous pouvez aussi vous appuyer sur la chronologie.**

| Eugénisme étatique historique | Nouvel eugénisme |
|---|---|
| Politiques d’État coercitives : stérilisation des personnes jugées « inférieures » et, dans certains cas, élimination. | Pratiques médicales privées, menées au cas par cas : tri des embryons et implantation de ceux jugés génétiquement conformes. |

Les moyens et les acteurs changent : l’action n’est plus principalement imposée par l’État, mais passe par les choix médicaux et parentaux. Testart souligne toutefois une logique commune d’intervention sur la qualité génétique et de normalisation humaine.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il est surtout privé et médical, fondé sur le tri des embryons, plutôt qu’imposé par l’État par la stérilisation ou l’élimination. La logique de normalisation demeure.

**Question 4.3. Quels sont les dangers de ce nouvel eugénisme ? Citez-en au moins trois.**

Testart redoute des effets qui touchent les individus, la société et la vie politique. Il distingue notamment les risques suivants :

- La recherche de l’« enfant zéro défaut » peut réduire l’autonomie de l’enfant et le conformer aux attentes parentales.
- La sélection à grande échelle risque d’appauvrir le patrimoine génétique humain.
- L’accès inégal aux techniques peut creuser les disparités sociales et l’exclusion entre pays.
- Ces pratiques peuvent favoriser des décisions discriminatoires et un appareil administratif autoritaire.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Risques : atteinte à l’autonomie, appauvrissement génétique, aggravation des inégalités et dérives politiques autoritaires ou discriminatoires.

## 5. La recherche sur l’embryon et le clonage dans le monde

Le document 5 est une carte du monde qui repère les États où la recherche est active dans les domaines de l’embryon et du clonage. Il est à rapprocher des propos de Jacques Testart et doit recevoir un titre significatif.

**Question 5.1. Relevez dans les propos de J. Testart la phrase qui expose la situation internationale représentée par la carte.**

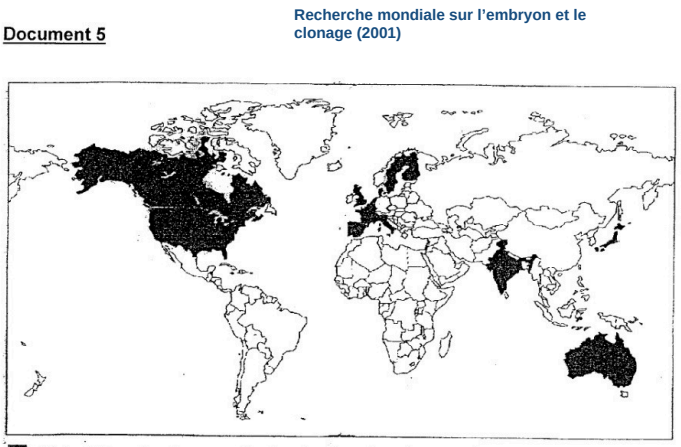
La carte montre que la recherche sur l’embryon et le clonage concerne des États de plusieurs régions du monde. Testart souligne que ces avancées risquent d’accentuer les inégalités entre les nations et l’exclusion des pays pauvres.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> « Les disparités se développeront davantage à l’échelle des nations, en fabriquant, comme avec la “révolution informatique”, une exclusion supplémentaire des pays pauvres. »

**Question 5.2. Proposez un titre significatif à la carte.**

La carte localise les États où la recherche est active dans les domaines de l’embryon et du clonage. La source, *Science et Avenir*, date d’octobre 2001.

**Carte titrée**




> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Répartition mondiale des États où la recherche sur l’embryon et le clonage est active en 2001

## 6. Exprimer un point de vue argumenté sur les conséquences de la génétique et du clonage

Le dossier réunit des textes, un dessin et une carte sur le clonage, les progrès de la génétique et leurs enjeux. Le candidat écrit au courrier des lecteurs d'un quotidien pour défendre un point de vue argumenté, en mobilisant les documents et ses connaissances.

**Question Synthèse. En tant que citoyen ou citoyenne, écrivez au courrier des lecteurs d'un quotidien pour exprimer votre point de vue sur les conséquences biologiques, sociales et morales des progrès de la génétique et du clonage. En vous appuyant sur l'ensemble des éléments du dossier et sur vos connaissances, rédigez un texte argumenté d'une trentaine de lignes.**

Madame, Monsieur,
Les progrès de la génétique ouvrent des perspectives médicales prometteuses. Le clonage thérapeutique pourrait produire des cellules utiles pour traiter des maladies comme le diabète ou Alzheimer. Mais créer un embryon pour le détruire soulève une question de dignité : cette recherche exige un débat public et un encadrement strict.
Le clonage reproductif doit être interdit. Dolly, premier mammifère cloné, a montré que la technique était possible, mais elle reste très risquée : seuls 1 à 2 % des embryons reconstitués donnent un animal viable, et les échecs peuvent tuer la mère ou le nouveau-né.
La sélection génétique menace aussi l'autonomie des enfants, la diversité humaine et l'égalité entre les peuples. Le nouvel eugénisme, privé et fondé sur le tri des embryons, diffère des politiques d'État du passé, mais poursuit une logique de normalisation. La science doit soigner sans fabriquer des personnes conformes à un modèle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Encadrer strictement la recherche thérapeutique, interdire le clonage reproductif et prévenir toute sélection eugéniste.

## 7. Accord d’entreprise sur l’aménagement et la réduction du temps de travail

Le document présente des extraits d’un accord d’entreprise conclu à Dijon en 1999, qui prévoit le passage à 35 heures et des repos supplémentaires. Les questions portent sur les signataires d’un accord, l’ancienne durée légale hebdomadaire et la notion de jour ouvrable.

**Question 1. Quelles sont les parties signataires d’un accord d’entreprise ?**

Un accord d’entreprise est signé par l’employeur et une ou plusieurs organisations syndicales représentatives des salariés, par l’intermédiaire de leurs délégués syndicaux. Les salariés ne signent donc pas individuellement l’accord.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L’employeur et une ou plusieurs organisations syndicales représentatives des salariés.

**Question 2. Avant le « passage aux 35 heures », quelle était la durée légale hebdomadaire du travail ?**

Avant l’entrée en vigueur de la durée légale de 35 heures, la durée légale hebdomadaire du travail était de 39 heures.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 39 heures par semaine.

**Question 3. D’après l’article 3, qu’est-ce qu’un jour « ouvrable » ? Comment sont aussi nommés les jours de repos supplémentaires ? Pourquoi sont-ils attribués dans ce cas précis ?**

Un jour ouvrable est un jour où le travail peut légalement être effectué : en général, du lundi au samedi, hors jour de repos hebdomadaire et jour férié chômé. Les repos supplémentaires sont appelés jours de RTT. L’accord en attribue 21,5 parce que les salariés travaillent en moyenne 38 heures durant les périodes travaillées, alors que la durée hebdomadaire prévue est de 35 heures.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les 21,5 jours sont des jours de RTT, compensant l’écart entre les 38 heures travaillées et les 35 heures prévues.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2003)

**Bilan de l'épreuve :** L'épreuve E6 du BP Peinture Revêtements, session 2003, porte sur le clonage et ses enjeux scientifiques, éthiques et sociaux, puis sur la législation du travail. En 3 heures, coefficient 3, les candidats analysent cinq documents, répondent aux questions, rédigent une synthèse argumentée d'une trentaine de lignes et étudient un accord sur les 35 heures.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le clonage reproductif vise à implanter l'embryon afin qu'il se développe et donne naissance à un individu.
- Le clonage thérapeutique vise à obtenir des cellules ou tissus susceptibles d'être utilisés pour la recherche et les soins.
- L'eugénisme cherche à orienter la reproduction humaine pour modifier les caractéristiques génétiques de la population.
- L'accord prévoit 35 heures hebdomadaires et, durant la première année, 38 heures en périodes travaillées compensées par 21,5 jours ouvrables de repos.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le tableau comparatif, distinguez les deux usages du clonage et justifiez chaque avis par un argument tiré du document.
- Pour interpréter le dessin, formulez son message et appuyez-vous sur au moins deux éléments précis de l'image.
- Pour la synthèse, écrivez au courrier des lecteurs et construisez un point de vue argumenté d'une trentaine de lignes.
- Pour la question sur la carte, reliez la phrase choisie dans les propos de Testart aux informations représentées avant de proposer un titre.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment distinguer le clonage reproductif du clonage thérapeutique dans ce dossier ?**

Le clonage reproductif vise à implanter l'embryon afin qu'il se développe et donne naissance à un individu. Le clonage thérapeutique vise à obtenir des cellules susceptibles d'être étudiées ou utilisées pour produire des tissus.

**Q : Quels éléments du document 3A faut-il mobiliser pour présenter les risques du clonage ?**

Le document rapporte un faible taux d'embryons viables, des risques d'avortement tardif pouvant menacer la mère et des décès d'animaux après la naissance. Il indique que ces risques pourraient concerner l'espèce humaine.

**Q : Comment répartir les points et organiser son travail dans cette épreuve ?**

Les questions 1 à 5 valent 36 points, la synthèse 20 points et la législation du travail 4 points, soit 60 points au total. Répartissez votre temps selon ces valeurs et gardez un moment pour relire.

**Q : Quels critères explicites de notation faut-il respecter pour le dessin et la synthèse ?**

Pour le dessin, la consigne exige une interprétation justifiée par au moins deux éléments de l'image. Pour la synthèse, elle demande une lettre au courrier des lecteurs et un texte argumenté d'une trentaine de lignes.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://bppeintre.fr/assets/annales/bp-peintre/E5 - Expression française et ouverture sur le monde/2003/BP Peintre - E5 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2003 - 1-Sujet.pdf
**Ressources BP Peintre :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.